

ANNONCES,

ARTICLES ET AVIS DIVERS.

NOUVELLES POLITIQUES.

Versailles le 22 avril. Le 17, le maréchal de Contades, que le roi a pourvu du gouvernement de la province de Lorraine, vacante par la mort du duc de Fleury, a en conséquence prêté serment entre les mains de S. M.

Le roi a nommé à la place de conseiller d'Etat, vacante par la mort du sieur de Fourqueux, ministre d'Etat, le sieur de Crofne, lieutenant-général de Police de Paris. Ce magistrat a eu, le 19, l'honneur de faire ses remerciemens à S. M., étant présenté par le garde-des-sceaux de France.

Dans l'après-midi du même jour, mademoiselle, qui, le matin, avoit été présentée au roi, à la reine & à la famille royale, a été tenue sur les fonts de Baptême, dans la chapelle du château, par leurs majestés, qui étoient accompagnées de monsieur, de monseigneur comte d'Artois, de madame Elisabeth de France, de leurs alteffes royales monseigneur le duc d'Angoulême & monseigneur le duc de Berry, du duc de la duchesse d'Orléans, du duc de Montpensier, de la duchesse de Bourbon, du duc d'Enghien, du prince de Conti & de la princesse de Lamballe. Mademoiselle a été nommée Eugénie-Adélaïde-Louise. Les cérémonies du Baptême ont été suppléées par le cardinal de Montmorency, grand-aumonier de France, en présence du sieur Jacob, curé de la paroisse Notre-Dame.

Varsovie le 5 avril. Voici la réponse de la diète de Pologne au bref de sa Sainteté, inséré (N^o. 31 des Annonces pag. 24.

« Telle a toujours été, & telle sera toujours la veneration de la nation Polonoise envers le saint-siège, qu'elle croit ne le céder à aucune nation dans l'atu-

oïement, le respect & le dévouement qu'elle lui porte. Et comme elle est intimement convaincue que les princes & les nations ne doivent avoir rien plus à cœur que ce qui regarde la religion divine, & que l'on ne peut rien faire de convenable pour le salut & la gloire de la république, à moins que l'Être Suprême n'influe; c'est pourquoi la nation Polonoise n'a jamais permis qu'on donnât la moindre atteinte au culte de Dieu, établi & confirmé par tant de loix de la patrie & par tant d'exemples de nos peres. De là il s'est ensuivi, très-saint Pere, que votre bref dicté par la charité & la bienveillance a été lu & reçu dans nos comices avec les plus grandes démonstrations de reconnoissance, de respect & de submission due au Chef suprême de l'église. Certes, si nous avons jamais eu besoin des secours du ciel, & d'être éclairés des célestes lumieres, c'est sans contredit dans ce tems que nous devons les demander avec le plus d'empressement, dans cette diete où l'on traite des choses de la plus grande importance, dans ce tems où la république gémit encore sous les poids des calamités, & où elle fait enfin des efforts pour se débarrasser des maux qui l'inondent, & rendre à la république son lustre. Enfin, nous esperons que, par votre bénédiction paternelle, & par les vœux ardents que vous adressez au fondateur de la religion chrétienne dont vous remplissez sur la terre les augustes fonctions avec tant de sagesse & de sainteté, cette diete aura une issue heureuse. Nous n'avons pas seulement voulu vous donner un témoignage de tous les ordres de la république, par ces lettres, du respect inviolable de notre roi très-clement, Stanislas-Auguste, envers la religion, & de son zèle à défendre & à reverer l'église catholique, & de son affection pour toutes les choses sacrées, mais nous n'avons aussi supplié le révérendissime Ferdinand archevêque de Carthage, votre nonce, & celui du St.-siège auprès de nous, qu'il rendit le même témoignage que nous: Nous nous adressons d'autant plus volontiers à lui, que cet illustre & excellent prelat s'est concilié l'estime, la bienveillance & l'amour de tous, par sa grande prudence, la gravité & l'intégrité de ses mœurs, & par son affection envers les Polonois. Ce seroit une injustice que

de ne pas faire mention ici de l'estime que nous avons, & que nous devons avoir pour l'ordre des prelatz & de ceux qui sont spécialement consacrés au service de Dieu, puisqu'ils ne cessent de se montrer comme des enfans très-chéris de la patrie & de très-bons concitoyens, par leur état, leur doctrine, leurs sages conseils, & par l'offre qu'ils ont faite de leurs richesses pour défendre & conserver la patrie."

"Continuez, très-saint Pere, d'accorder votre bienveillance paternelle à notre nation, qui a toujours été attachée & dévouée au St.-siège, & de nous rendre propice le Dieu tout-puissant. Tels sont les vœux que nous adressons avec le plus grand dévouement & le respect le plus profond, au nom & par le commandement de tous les ordres de la république."

Varsovie, ce 24 février 1789.

Herve le 24 avril. Les décanats ruraux de Maestricht & de St Remacle, étant très considérables & fort dispendés, il est question d'en établir deux nouveaux dans la province de Limbourg, un dans l'Archidiaconé de Condroz, & l'autre dans celui de Hefbaye. L'official du diocèse de Liege, résidant en cette ville, a reçu à cette occasion la dépêche suivante :

L'Empereur & roi. Cher & bien aimé. Devant être pourvû de notre part à l'érection de deux nouveaux décanats dans notre province de Limbourg, à l'occasion du décès du doyen du décanat de Maestricht; nous vous faisons la présente, à la délibération de notre conseil-royal du gouvernement, pour vous charger de notifier à tous les curés de votre district en notre dite province & sous le décanat susdit, l'interdiction de se rendre à l'élection qui doit se faire à Maestricht d'un nouveau doyen, & de reconnaître en rien le pouvoir de celui qui y sera choisi. A tant cher & bien aimé, Dieu vous ait en sa sainte garde. Bruxelles le 16 avril 1789.

Étoit paraphé : Cr. Vt. Signé de MALECK.

La superscription : A notre cher & bien aimé, l'official de l'évêché de Liege N. Lys. A Herve.

ANNONCES PARTICULIÈRES.

A vendre publiquement & au plus offrant, une belle & grande maison, appartenant à M. de TRAPPÉ de Lozange

Placée au pied de la haute-Sauveniere ; elle consiste en une grande cuisine & appendices , plusieurs caves & souterrains ; au rez de chaussée , en six piéces à feu & autres ; au premier , en quatre beaux appartemens de maître , chapelle & plusieurs chambres pour domestiques , grands greniers , cour , avec fontaine , remise , écurie pour dix chevaux &c. La vente se fera en trois jours de séance , chez M. le commissaire & prélocuteur JUDON , le premier jour de la séance sera tenu le mercredi 29 de ce mois , le second le mercredi 6 mai , & le troisiéme le mercredi 13 dudit mois de mai , aux conditions lors à prélire , que l'on pourra voir d'abord , chez ledit commissaire derriere Saint Thomas.

AVIS aux amateurs pour le Dictionnaire des Jardiniers & des Cultivateurs , par Philippe Miller grand in-8vo. , 8 volumes avec figures.

B. LE FRANÇOY, Imprimeur-Libraire à Bruxelles , vient de finir le 8e. Volume du *Dictionnaire des Jardiniers & des cultivateurs* , par *Philippe Miller*. Ce Volume contient la suite du dictionnaire jusqu'à la fin , plusieurs catalogues des arbres , arbrisseaux & de différentes plantes , &c. , un grand nombre de tables & de listes relatives à cet ouvrage , dont plusieurs sont nouvelles , suivi du calendrier des jardiniers. — Cet ouvrage contient 4800 nouvelles corrections & augmentations faites sur l'édition en 8 volumes in-4to de Paris. Le prix pour le 8 volumes compets in-8vo. avec les figures , est de 54 liv. de France pour les personnes qui n'ont point souscrit. Pour engager les amateurs qui ont attendu que l'ouvrage complet fut fini à se le procurer , l'Imprimeur le François le laissera encore sur le pied de la souscription qui est de 48 livres jusqu'au 24 juin 1729 , après quel tems il ne se vendra pas moins de 54 livres. On debite séparément chez ledit Imprimeur le calendrier des jardiniers , par P. Müller , in-8vo. Prix 2 livres de France.

L'on trouve ces ouvrages chez les principaux Libraires des Pays-Bas.

La vente des Auricules annoncée pour le 29 avril , est différée jusqu'au mercredi 6 mai , aux deux heures après-midi , à la maison mortuaire de M. le chanoine DELHAILLE , attendu que le mauvais tems a arrêté leur florison.

„ Pour la facilité des personnes à la portée de Rolduc ,
 „ qui auroient envie du bien d'Ophoven , dont la vente a
 „ déjà été publiée par des annonces précédentes dans ce jour-
 „ nal , l'on avertit , que les amateurs pourront également
 „ s'adresser à M. Cox , greffier à Rolduc : „